



PROCES VERBAL
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
17 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de l'association
- Présentation et vote du rapport moral et d'activités 2021
- Présentation et vote du rapport financier 2021
- Présentation du budget prévisionnel 2022
- Projets 2022
- Avenant du règlement de fonctionnement
- Révision des projets et des protocoles dans le cadre de la loi ESSOC
- Questions diverses
- Election du conseil d'administration

PRESENTS :

ADHERENTS – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

BARBER Juliette (Membre du CA)

PASSERA Némésis (trésorière)

BONNET Sophie (Membre du CA)

SAPONE Pamela (membre du CA)

DAUTREME Floriane (Secrétaire)

TISSERANT Sandra (membre du CA)

GRASSONE Cyril (Membre du CA)

MEAUX Marine (Présidente)

ADHERENTS :

Famille FANGUIAIRE/MARECHAL

Famille LAFONT-LECA

Famille FAMIGLIETTI/GIOANNI

Famille LOTTA

Famille HERMAN/MUNOZ

Famille ROBLES/MARTINEZ

Famille LAFONT-GODEFROY

POUVOIRS :

CROSES Charline donne son pouvoir à MEAUX Marine

DARRIGADE Aurélie donne son pouvoir à GODEFRY Pauline

ESPITALIER Eugénie donne son pouvoir à MUNOZ Nathalie

FOGGETTI Christelle donne son pouvoir à GODEFRY Pauline

GIEU Laetitia donne son pouvoir à ROUSSEL Damien

GOSSET Lise donne son pouvoir à MUNOZ Nathalie

LESCAUT Anaïs donne son pouvoir à PASSERA Némésis

MAFFEO Roxane donne son pouvoir à GRASSONE Cyril

NESTERCZUK Elodie donne son pouvoir à MEAUX Marine

OTSMANE Miloud donne son pouvoir à GRASSONE Cyril

PINAULT Jennifer donne son pouvoir à ROUSSEL Damien

REYMOND Kenza donne son pouvoir à PASSERA Némésis

MEMBRES DU PERSONNEL :

BARATTA Coralie (auxiliaire de puériculture)

DECRAMER Océane (Apprentie EJE)

LAUER Adeline (Animatrice)

MARTORANA Vanessa (Apprentie Accompagnement éducatif et Petite enfance)

MARX Mathilde (Directrice)

SAPONE Alicia (auxiliaire de puériculture)

ELUS – INVITES :

M COCUAUD (représentant de la Mairie de Roumoules)

Mme PATONIER (représentant de la Mairie de Quinson)

EXCUSE(E)S :

M Gabriel POINTEL Commissaire aux Comptes – Secoval Audit)

Mairie de Montagnac

Mme MOLLA Caroline (PMI)

42 familles inscrites à jour de leur cotisation d'adhésion

27 familles représentées (adhérents présents et pouvoirs)

LE CHORUM EST ATTEINT / OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous remercions Madame Patonier pour la Mairie de Quinson et M Cocuaud pour la mairie de Roumoules. Nous remercions également les salariés présents de la crèche qui s'impliquent dans la vie de l'association. Nous remercions également les parents présents. Nous remercions la mairie de Montagnac de nous avoir mis à disposition les tables et les chaises.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Présentation de l'Association La Marelle Enchantée par Mme MARX

La structure :

L'Association « La Marelle Enchantée » est un établissement d'accueil de jeunes enfants qui accueille simultanément 16 enfants âgés de 0 à 6 ans.

Depuis septembre 2021, la loi Norma a été votée. Cela entraîne de nombreux changements dans le fonctionnement des EAJE. C'est une loi qui veut uniformiser sur la plan national l'accueil du jeune enfant. Désormais, nous pouvons accueillir 18 enfants.

Sa mission :

- Proposer un accueil, pour tous, souple et de qualité.
- Être un lieu sécurisant afin que l'enfant puisse développer toutes ses capacités.
- Dynamiser le territoire
- Permettre, de par les connaissances du personnel sur le jeune enfant, de faire évoluer les mentalités sur l'accompagnement des enfants.

L'ÉQUIPE salariée est composée de 8 personnes :

- 6 CDI 35h hebdomadaire :

1 Directrice EJE : désormais, la directrice est à 50% en temps de présence avec les enfants et 50% en administratif.

2 Co-responsables (Auxiliaire Puériculture)

3 animatrices (CAP Petite enfance)

- 1 apprentie Océane sur 3 ans du 01/09/2019 au 31/08/2023 Diplôme Éducatrice de Jeunes enfants
- 1 apprentie Vanessa sur 1 ans du 01/07/2021 au 31/07/2022 Diplôme CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance
- 1 CDD : Alexandra, agent polyvalent, pour réaliser l'entretien et le service des repas. Dans la continuité des aménagements pris suite au protocole COVID et dans le cadre d'un contrat PEC pris en charge à 80% par l'Etat. Elle a succédé à Priscillia DELEMASURE ET Lucas HERBOMEZ.

L'accueil qui est proposé est de 3 types :

α L'accueil régulier :

Il concerne tous les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent l'équipement régulièrement selon un planning fixé mensuellement par chaque famille et validé par la responsable.

α L'accueil occasionnel :

○ Tous les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent l'équipement sans réservation mensuelle préalable, en fonction des places disponibles après accord de la responsable.

○ Les enfants de 4-6 ans scolarisés, dans le cadre d'un accueil périscolaire : le soir à partir de 16h et le mercredi et les vacances.

α L'accueil d'urgence :

Il concerne les enfants de tous les âges.

Le protocole sanitaire en 2021 restait strict (port du masque parents et équipe). Allégé en mars 2022, nous continuons à être attentif pour la sécurité de tous.

PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2021

Fait par Marine MEAUX

Personnel :

1) Formations du personnel 2021 :

En 2021, un plan de formation a été, à nouveau, mis en place en collaboration avec l'ACEPP, ALPE et UNIFORMATION afin de prendre en charge les formations individuelles de chaque professionnel et des formations collectives.

Formation individuelle :

Coralie BARATTA : L'approche "piklérienne"

Alicia SAPONE : mission bienveillance

Mathilde MARX : La charte Nationale : de l'obligation à l'application

Pauline GODEFROY : Qu'est-ce que je peux faire avec les bébés

Adeline LAUER : nouvelles connaissances du tout petit et pratiques professionnel

Nathalie MUNOZ : l'inépuisable créativité du tout petit

Formation Collective :

- Jouer avec 3 fois rien

- PSC et Utilisation des extincteurs reportées en août 2022

Analyse de pratiques professionnelles

Nous avons une nouvelle psychologue pour les séances d'analyse de pratique en équipe madame Broissin Nelly qui a réalisé des séances en 2021 1 fois tous les 2 mois et on a pu continuer notre partenariat en 2022

Journée pédagogique :

Formation autour de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
Réécriture du projet pédagogique.

Action Parentalité 2021

Octobre : Réunion d'information pour expliquer le projet de la structure et échanger sur le domaine de la petite enfance. Échanges très intéressants, dommage qu'il n'y ait pas eu beaucoup de parents présents.

- 2) Depuis septembre 2021, nous avons eu le plaisir d'accueillir Vanessa (apprentie accompagnement éducatif petite enfance) qui a passé son diplôme en juin nous espérons qu'elle réussira son concours d'entrée à l'école d'auxiliaire de puériculture afin de continuer son apprentissage en septembre 2022.
- 3) Depuis septembre 2019 nous accueillons toujours Océane, elle vient de mettre au monde en mai d'une ravissante petite fille ce qui a mis en pause son apprentissage (éducatrice de jeunes enfants) elle revient parmi nous en septembre 2022 pour encore 1 an supplémentaire.
- 4) Nous avons, malgré la pandémie, continué d'accueillir différents stagiaires de tout horizon au fil de l'année : Romane, Fanny, Aden, Maeva

Travaux et aménagements :

- Changement de distributeur à savon.
- Entretien du photocopieur
- Suite du changement des luminaires
- Installation de nouveaux meubles de rangement
- Changement du mitigeur de la cuisine

Nous remercions le service technique de Montagnac pour les tâches effectuées :

- Finition des seuils dortoir-atelier
- Tonte de l'herbe
- Encombrants

Les travaux non encore réalisés :

Sécurisation du portillon (gâche électrique avec visiophone) : acheté, non installé.
Réparation de la porte d'entrée

Communication :

Le site de La Marelle Enchantée se développe de plus en plus.

Interventions et liens avec les parents

Atelier Parents : Si des parents sont volontaires pour réaliser des ateliers avec les enfants de crèche, n'hésitez pas à venir nous voir.

Repas des familles : annulé en 2021 à cause du COVID, c'est un moment important dans la vie association où parents, salariés, ... peuvent partager un temps convivial autre que sur les temps d'accueil ou de départ de la crèche.

Activités et manifestations 2021 :

- Développement des partenariats culturels et moteurs notamment avec l'atelier lecture de la Médiathèque de Gréoux les bains, les séances d'éveil corporel réalisé par Espitalier Eugénie, éveil musical avec FifiRubato.
- Vente de brioches en avril 2021 = 10 €.
- Vente de fleurs en mai 2021 = 140 €.
- Vente de chocolat de Noël au profit de la crèche : décembre 2021 = 548€
- Traditionnelle journée de Noël le mercredi 15 décembre : Matin : spectacle et Après-midi : ouverture des cadeaux.
- Toujours la venue de la turboludo.
- Nos promenades dans le village, au parc et en forêt.
- mise en place d'une journée sans jouets
- Sortie avec le minibus communal mis à disposition par la commune de Quinson.
 - o Piscine de Quinson
 - o Balade à Gréoux les bains
 - o Visite de la Safr'ânerie de Magali et Lucien
 - o Visite de la Ferme de Lily à Régusse
 - o Lac d'Esparron
 - o parcours de motricité dans la salle polyvalente de Quinson
 - o Parc de Roumoules
 - o parc animalier de Ginasservis
 - o équitation centre équestre de Montmeyan
- Transport en voiture par les salariés, pour limiter les coûts. Pour le moment, c'est une activité gratuite pour les familles.

Accueil périscolaire :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	An
Nb enf. Diff.	5	8	10	7	9	6	5	3	6	5	6	8	14
Nb d'heures	107	250	346	39	142	139	223	44	139	195	158	123	1907

Les enfants concernés sont de 5 communes différentes

Allemagne : 2 Montagnac : 3 Puimoisson : 1 Quinson : 7 Riez : 1

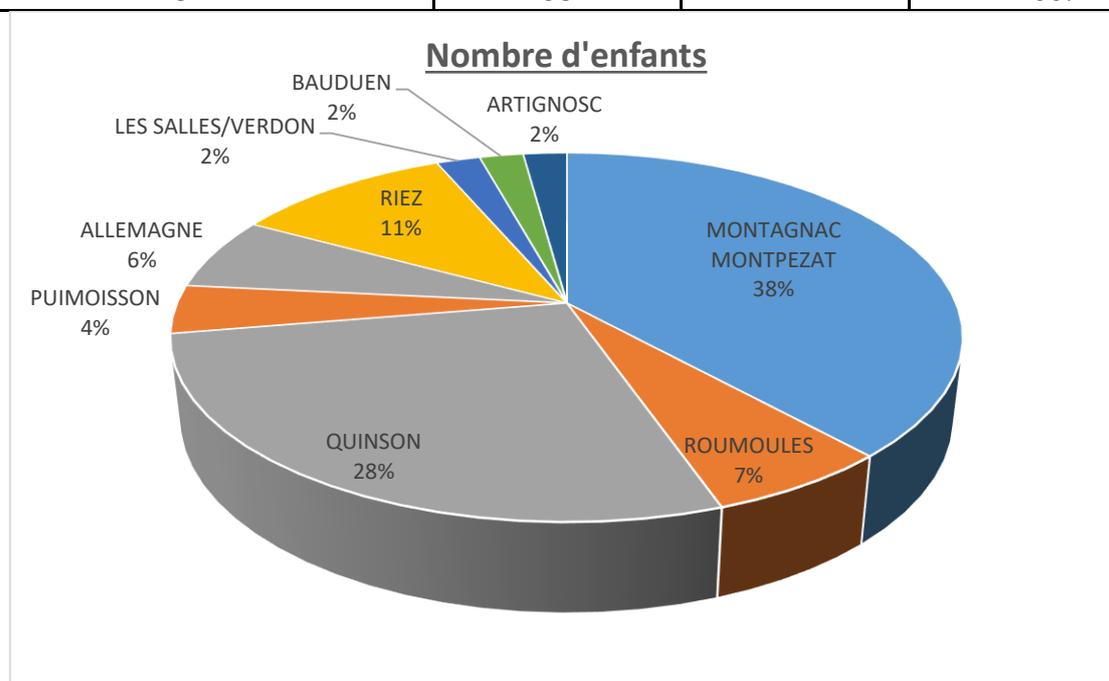
Interventions et liens avec les parents

Café Parents : ils n'ont pas pu être faits en 2021 mais reconduit en 2022 à cause de la pandémie.

Nous remercions les parents qui interviennent au sein de la crèche pour les petits travaux.
Nous remercions le personnel qui fait vivre notre projet et les projets spécifiques au sein de la crèche.

Les adhérents 2021 :

COMMUNE	Nbr FAMILLES	Nbr ENFANTS	% // Nbr ENFANTS
MONTAGNAC MONTPEZAT	12	18	38,30%
ROUMOULES	3	3	6,38%
QUINSON	10	13	27,66%
PUIMOISSON	2	2	4,26%
ALLEMAGNE	3	3	6,38%
Hors CEJ :			
RIEZ	5	5	10,64%
LES SALLES/VERDON	1	1	2,13%
BAUDUEN	1	1	2,13%
ARTIGNOSC	1	1	2,13%
Total hors CEJ :			17,02%
TOTAL	38	47	100%



Les membres du Conseil d'Administration

Le CA voté en septembre 2021 était composé de 9 membres dont 3 membres du bureau. Le CA compte également 1 membre d'honneur.

Le CA s'est rencontré à 6 reprises pour traiter les questions relatives aux affaires courantes, à la gestion du personnel, la gestion administrative et financière et la gestion du COVID... tout cela en fonction des besoins.

Fait par Cyril GRASSONE

Fréquentation et facturation pour l'année 2021 :

	Heures réalisables 100%	Heures réalisées	Heures facturées	Taux de facturation	Participation des familles	Taux d'absentéisme	Taux d'occupation	Taux de remplissage	Prix horaire moyen participation familiale :	Nb de familles < 1€/h	nb enfants inscrits	Nb enfants par place :
Trimestre 1	10080	6873	7327	106.61%	8233	-6.20%	68.19%	72.69%	1,12 €	17	32	2
Trimestre 2	7680	5120	5503	107.48%	5423	-6.95%	66.67%	71.65%	0.99 €	16	32	16
Trimestre 3	8000	5062	5413	106.95%	5706.99	-6.48	63.28%	66.637	1,05 €	18	36	2.25
Trimestre 4	8640	5361.75	5702	106.35%	5142.73	-5.97%	62.06%	66%	0.90€	21	38	2.38
Année :	34400	22417	23945	106.82%	24505.19	-6,38%	65.17%	69.61%	1,02 €	25	47	2.93
2020 :	29760	17134	18242	106,47%	20430,37	-6,47%	57,57%	61,30%	1,12 €	23	44	2,75

Taux facturation = Rapport heures facturées / heures réalisées Taux d'occupation = Rapport heures facturées / heures réalisables Taux de remplissage = Rapport heures réalisées / heures réalisables

Tous les indicateurs sont en hausse (allègement COVID et pas de confinement). L'absentéisme a diminué ainsi que le prix horaire moyen de la participation familiale, ce qui s'explique par un plus grand nombre de familles avec une facture inférieure à 1 €uros. Nous accueillons plus de familles ce qui s'explique par de nouvelles naissances et le développement du périscolaire.

La prestation de service unique de la CAF est déterminée à partir des heures réalisées mais est soumise à un système de tranche en fonction du taux de facturation. **Plus le taux de facturation est élevé, moins la subvention PSU CAF est élevée.**
Ce qui influence le taux de facturation est le taux d'absentéisme.

Nous vous remercions pour la justification des absences qui est bien respectée.

IL EST PROCÉDÉ AU VOTE DU BILAN D'ACTIVITÉ, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

:

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Présentation faite par M GRASSONE Cyril

Des copies du bilan sont proposées à la consultation.

Le rapport annuel des comptes a été réalisé par le bureau de l'association et arrêté au 31/12/2021. Le rapport complet est à votre disposition si besoin. Les comptes ont été certifiés par le cabinet Secoval le 01/06/2022.

Lecture du retour du CAC

Mesdames, messieurs, bonjour,

Je tenais tout d'abord à m'excuser de ne pouvoir être présent aujourd'hui parmi vous.

Je vous adresse ce message pour vous confirmer, comme cela figure dans le rapport, que nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Lors de notre audit nous avons :

- Identifié et évalué les éventuels risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives
- Apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites

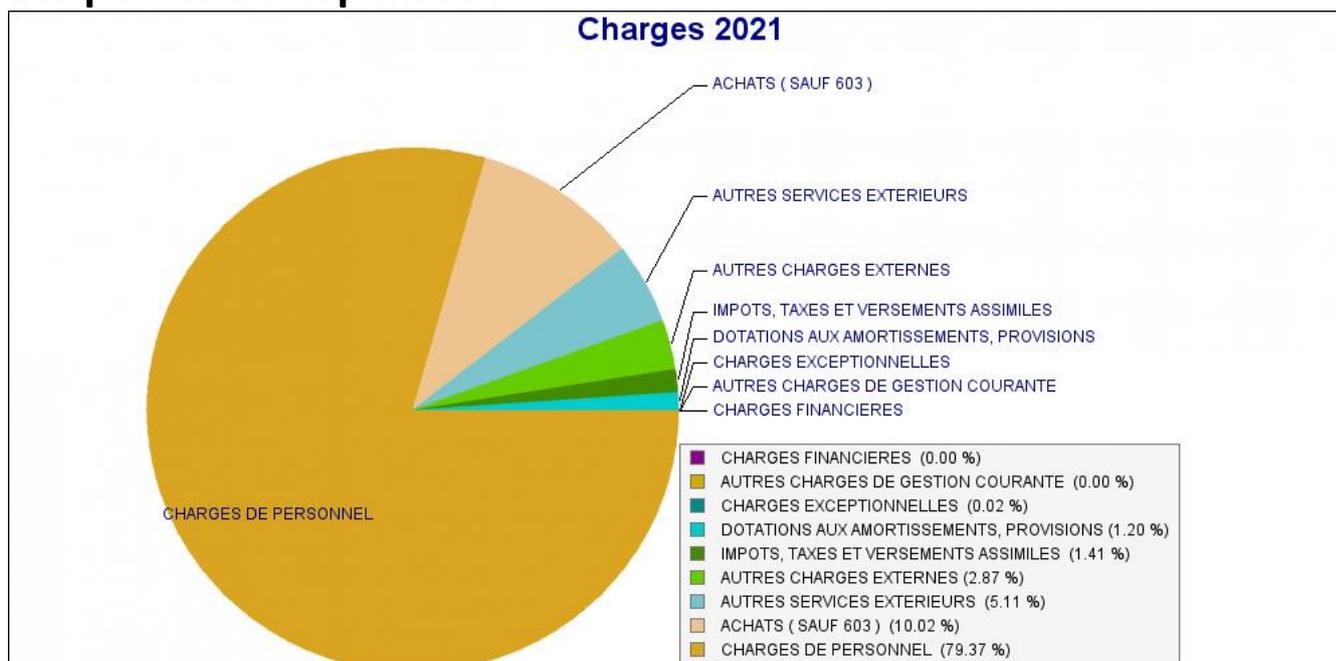
Nous avons conclu nos travaux en certifiant que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Bonne assemblée générale et bonne soirée.

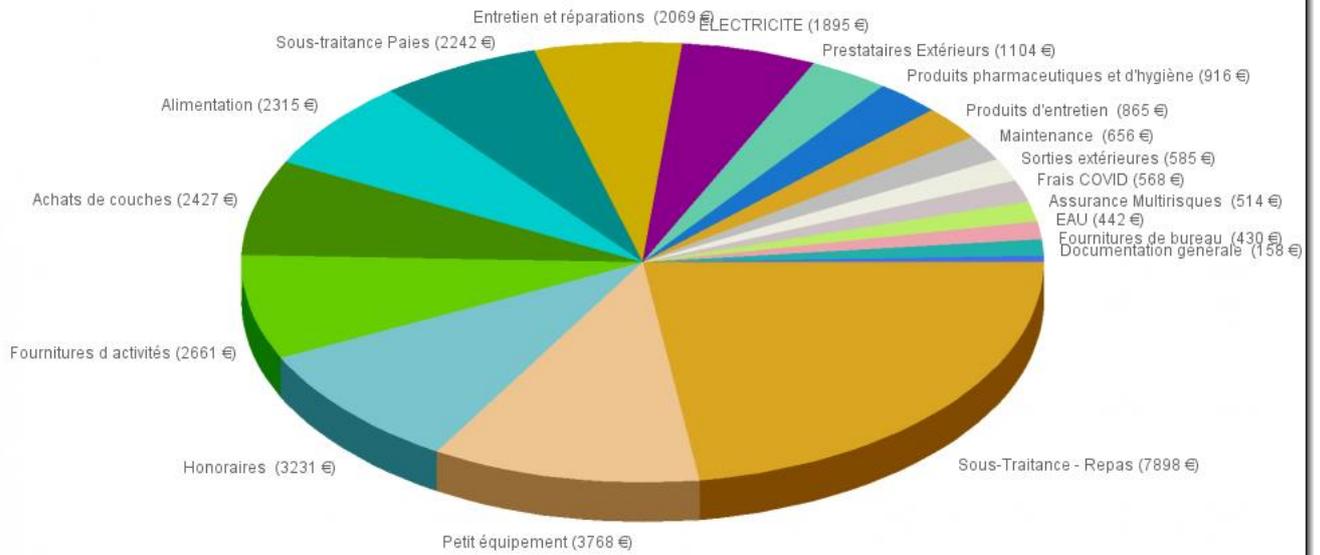
Hicham BOUZELMAD

Commissaire aux comptes

Les postes de dépenses :

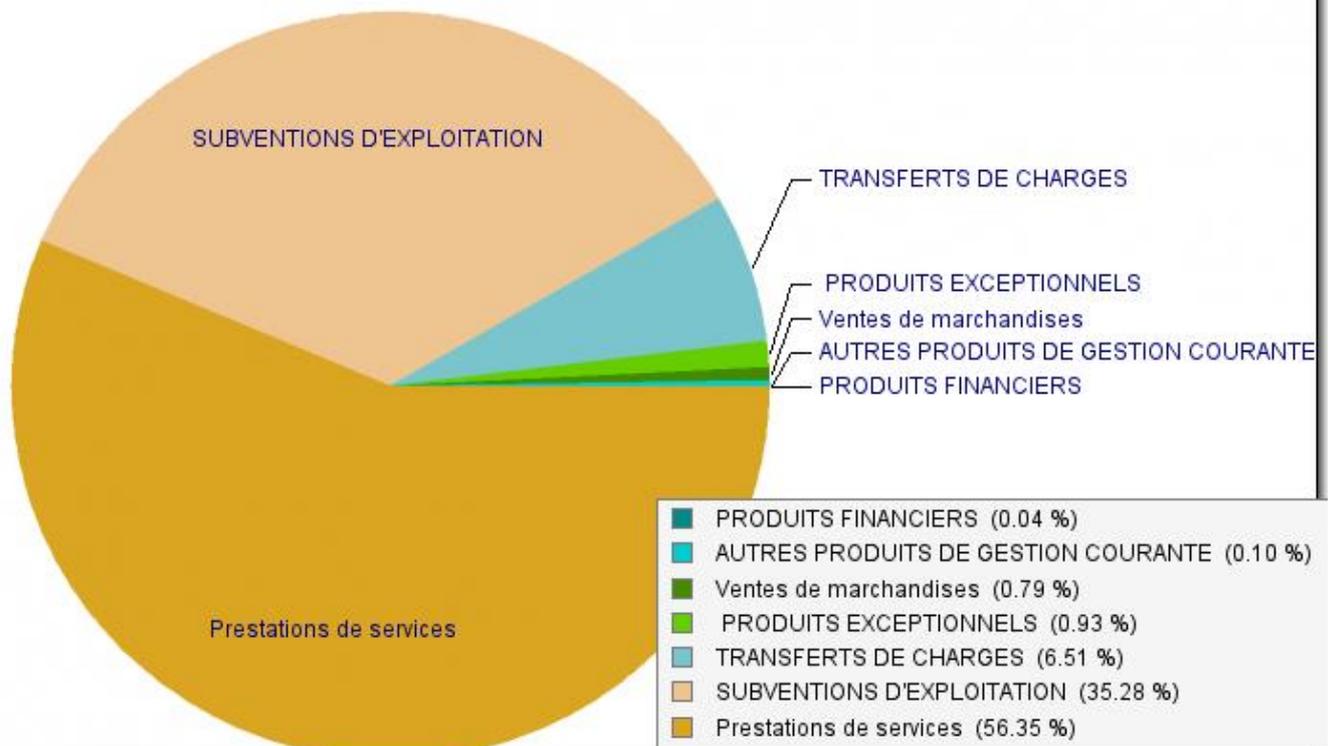


Détail des Achats et autres charges



Les postes de recettes :

Produits 2021



Repères – indicateurs IDA :

1) PART DES FRAIS DE PERSONNEL : Ratio entre le montant des frais de personnel et le montant total des dépenses.

76,78% (doit être inférieur 90%)

2) NOMBRE D'ENFANTS PAR PLACE : 2,9 (doit être compris entre 1 et 5)

3) NOMBRE D'HEURES PAR PLACE : 1401h par place (moyenne nationale 1450h/place)

4) TAUX D'OCCUPATION REEL : 65.16% (doit être supérieur à 60%)

5) TAUX DE FACTURATION : 106,81%

6) TAUX DE DÉFICIT : Le taux de déficit correspond à la différence entre le montant total des dépenses et le montant total des recettes rapportée au montant total des recettes.

Excédent

7) NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE : doit être supérieur ou égal à 220 jours

215 jours

8) PRIX DE REVIENT RÉEL BRUT : Ratio entre le montant total des dépenses et le nombre d'actes réalisés.

11.79€ / heure réalisée (doit être inférieur ou égal à 15,19€)

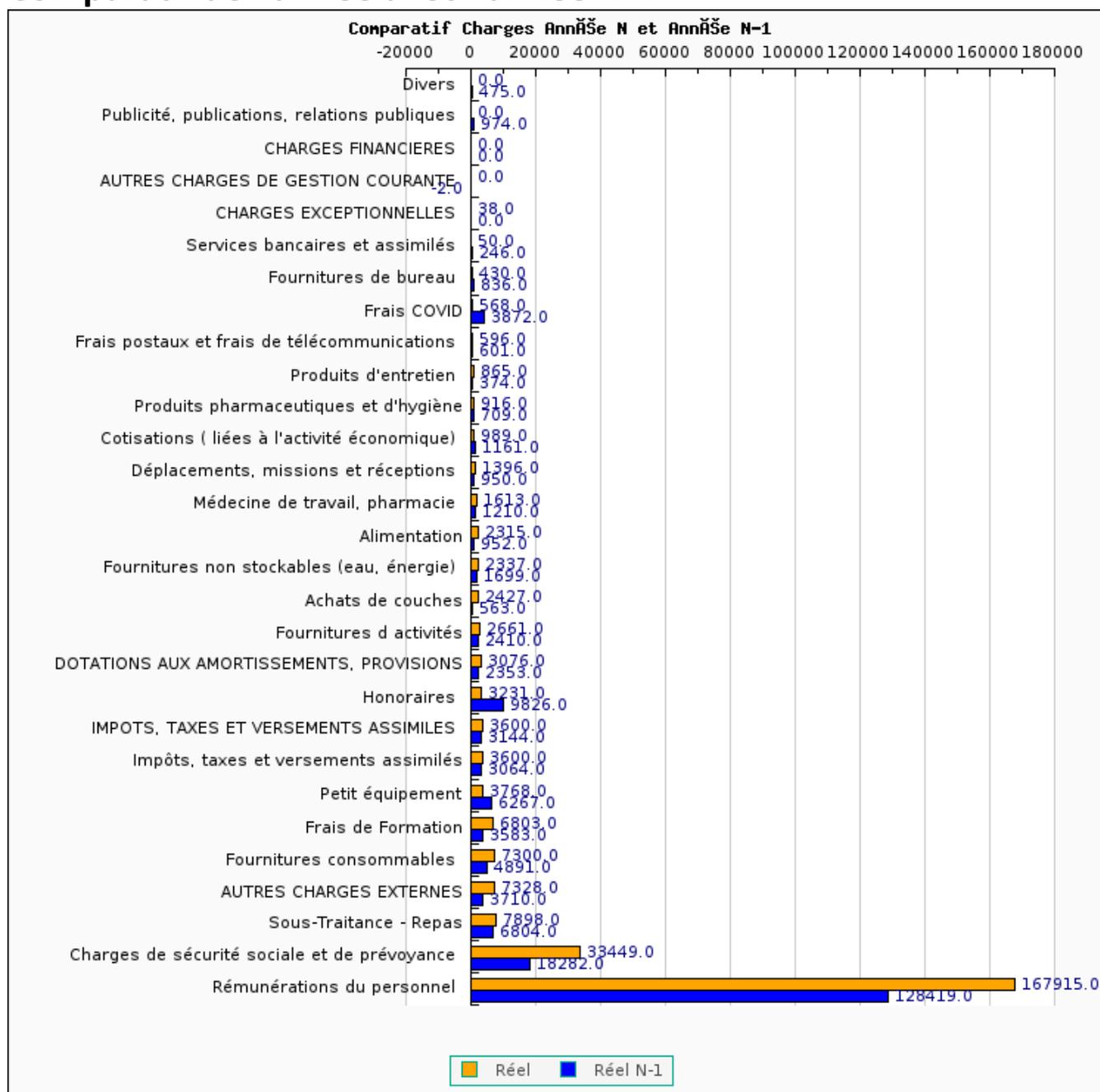
9) COUT DE LA PLACE : 16 520€ / place

10) MOYENNE DE PARTICIPATION FAMILIALE : Ratio entre le montant total des participations des familles et le nombre d'actes réalisés

1,02€ / heure

11) POURCENTAGE D'ENFANTS ÉLIGIBLE AU BONUS HANDICAP : 0

Comparatif de l'année avec l'année N-1



En comparaison avec 2020, "Les charges s'élèvent à 255 733.63€ en 2021 contre 199 449€ soit une hausse de 56 284,63€ soit 28%."

Explication :

- **Hausse de l'alimentation et Entretien, Pharmaceutiques, hygiène et couches** : + d'enfants, + de bébé (100% bio pour les bébés)
- **Hausse des énergies** : hausse des tarifs, consommation supérieure (probablement due à l'usage du sèche-linge)
- **Baisse des fournitures de bureau** (notamment avec la contractualisation des toners)
- **Hausse des achats stockés** : Achat des Chocolats de Noël. À contrebalancer avec le compte 707130 de 1 863,65€ Soit bénéfice de 421,65€
- **Hausse des fournitures d'activités, sorties extérieures et prestataires extérieurs** : développement du service périscolaire, volonté de proposer des « évènements » culturels, d'éveil corporel, moteur ou

musical... + Ajout de la prestation de la Turboludo (d'habitude compté en 622800). Ajout de jeux dans le cadre de notre projet de fin d'année d'amélioration de la crèche.

- **Baisse Petit équipement et Entretien et réparation** : nous avons continué à améliorer la qualité d'accueil (projet fin d'année) avec des petits mobiliers de puériculture, des jeux, des aménagements,

...

- **Hausse "normale" des dépenses courantes** : 611400, 615600, 616100, 618100, 622610, 622630, 625600, 625700, 626300, 626500, 626600. (Externalisation des paies était avant en compte 622630 + Baisse de l'affranchissement)

- **Hausse des frais de formation** (625100 et 628300) : Frais en hausse car nous avons repris les formations par rapport à 2020. Les coûts des formations ont augmenté. Ces deux comptes sont à corréliser avec les remboursements d'Uniformation et CPNEF en produits : Remboursement Formation Personnel (791100) 8 071.29€

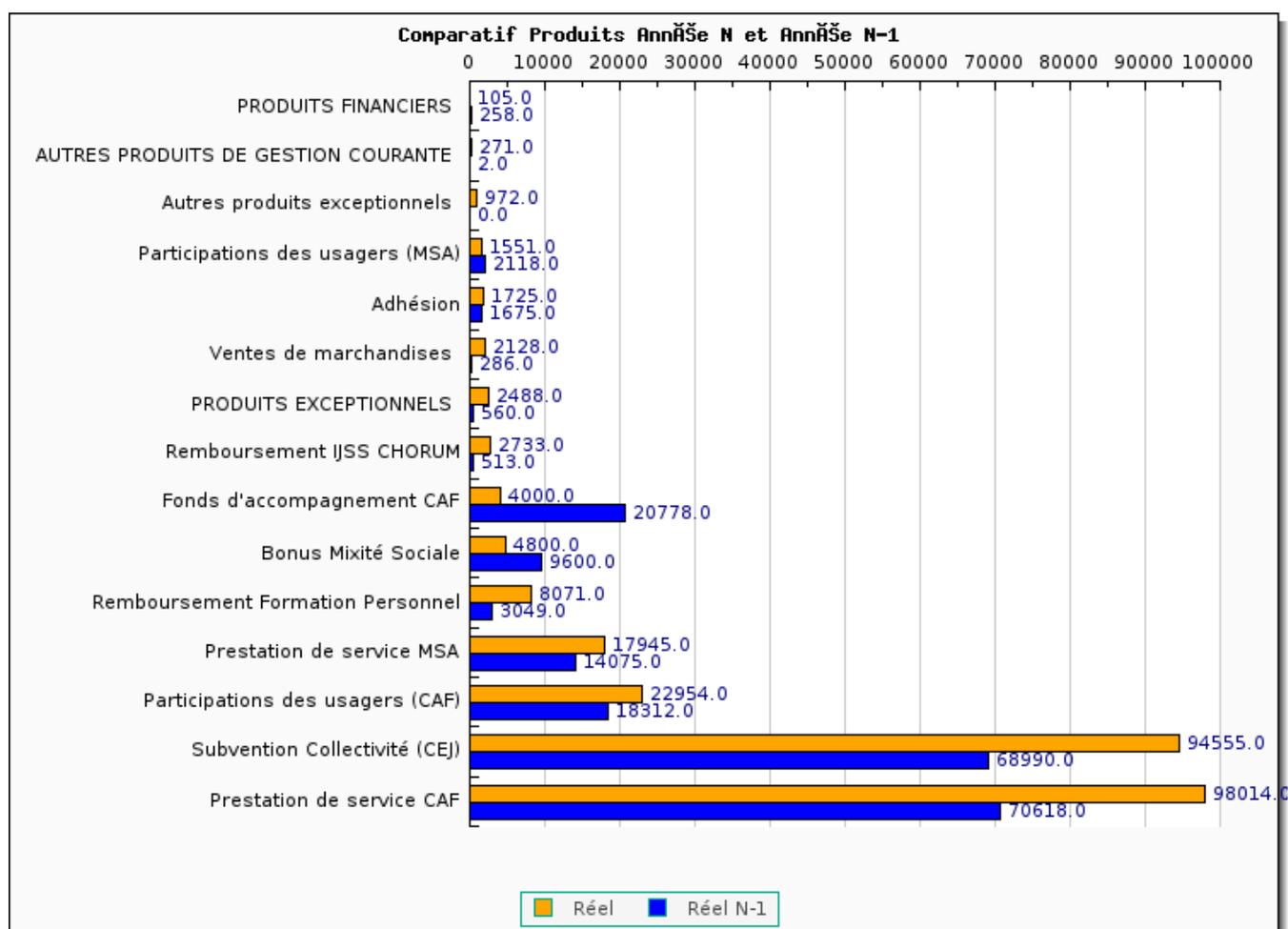
- **Baisse Frais bancaires** : plus faibles que les années précédentes grâce au passage chez le CA.

- **Autres Taxes** : c'est une provision pour la TEOM mais depuis 2 ou 3 ans plus facturé

- **Hausse des postes liés au personnel** : avec l'embauche cette année de deux apprentis (la deuxième devant compléter la première qui, sur le semestre 2, était à l'École et en soutenance) ; avec la création d'un poste d'agent polyvalent en contrat PEC financé en partie par l'État à 80% ; avec la revalorisation à partir de septembre de l'Éducatrice de jeunes enfants.

On peut réduire cette hausse de 9 500euros crédités dans les transferts de charges avec notamment la prise en charge de l'État pour le contrat PEC et les IJSS (beaucoup d'arrêts). Soit une augmentation par rapport à 2020 de 19%

La Prime correspond aux chèques cadeaux comptabilisés en cadeaux (623400) les années précédentes.



En comparaison avec 2020, « Les produits s'élèvent à 268 138.83€ en 2021 contre 210 834€ en 2020, soit une hausse de 57 304,83€ soit 27% »

Explication :

- **Augmentation de 12% de la PSU** (CAF, MSA, participations familiales, aides exceptionnelles) : plus d'heures facturées, des parents moins "riches" (1,02euros moyen), taux de ressortissant au régime générale légèrement en baisse.
- **Hausse des adhésions** : Quelques adhésions en plus : plus de familles
- **Hausse des ventes de marchandises** : Les ventes ont mieux fonctionné : augmentation de 152% (soit 644euros)
- **Subventions communales en hausse** : La CAF a demandé l'application stricte de la clé de répartition du CEJ et non une clé de répartition adaptée à nos besoins réels et aux nombres d'enfants réels.
- **Compte 778000**, aide exceptionnelle de la CAF pour la réalisation du diagnostic acoustique.
- **Transfert de charges** : ✕ Remboursement des formations et frais de déplacements pour Uniformation ou CPNEF (pour l'APP) ✕ Remboursement des IJSS par Chorum : arrêt maladie lorsque la Sécurité Sociale ne prend pas tout en charge. ✕ Aide pour les contrats PEC de DELEMASURE Priscillia puis HERBOMEZ Lucas.

Les partenaires financiers :

Notre principal partenaire financier est la CAF.

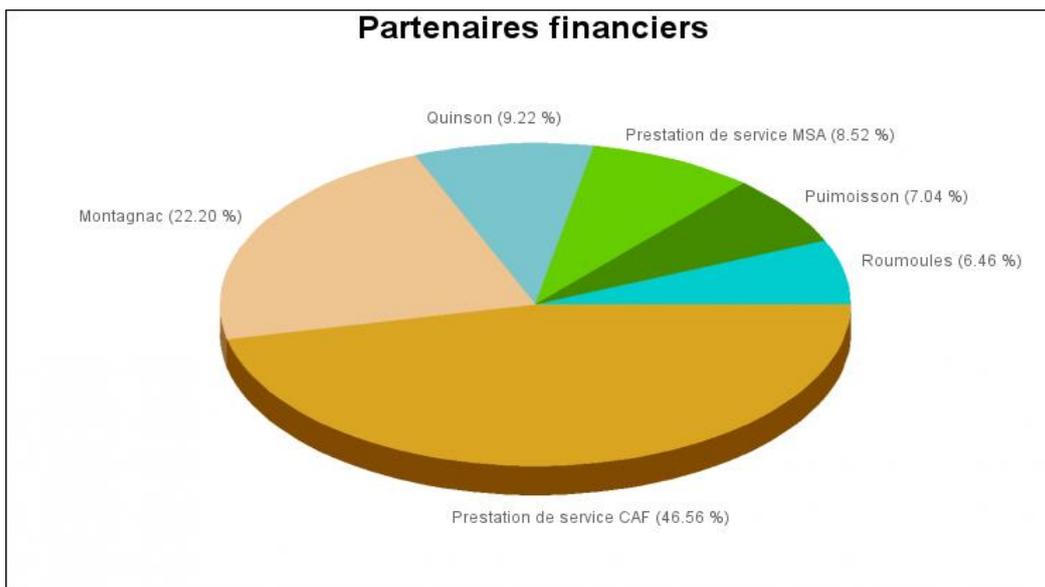
Viennent ensuite les communes. Nous remercions les communes de Montagnac, Roumoules, Quinson et Puimoisson pour leurs participations en 2021. Certains ont pris en charge la partie de Sainte Croix dont ils ont reçu la part CAF correspondante.

Depuis le 01/01/2019, nous sommes dans le CEJ 2019/2022 qui rassemblent toutes les communes du secteur Allemagne, Esparron, Montagnac, Puimoisson, Quinson, Riez et Roumoules. Ce CEJ global permet d'assurer un accueil de qualité pour tous les enfants de notre secteur de 0 à 17 ans. Chaque commune participe au financement des structures auxquelles les enfants de leur commune fréquentent, selon une clef de répartition.

Le CEJ est signé par toutes les communes et les communes d'Allemagne, Montagnac Puimoisson, Quinson et Roumoules y contribuent pour le financement de la crèche.

Jusqu'en 2019, nous ajustions chaque année la demande de subvention de l'année N aux communes en fonction des enfants présents l'année N-1. Au printemps 2021, la CAF a réuni les communes du CEJ et l'association pour clarifier la situation. Nous devons suivre expressément le tableau de l'Annexe 3 pour toute la durée du CEJ. En cours d'année, les demandes 2021 ont été refaites en ce sens. (Quid de l'absence d'enfants d'Allemagne dans le prévisionnel et l'absence de Sainte Croix). La CAF a donc demandé l'application stricte de la clé de répartition du CEJ et non une clé de répartition adaptée à nos besoins réels et aux nombres d'enfants réels. Soit 15500 euros en plus par rapport au BP.

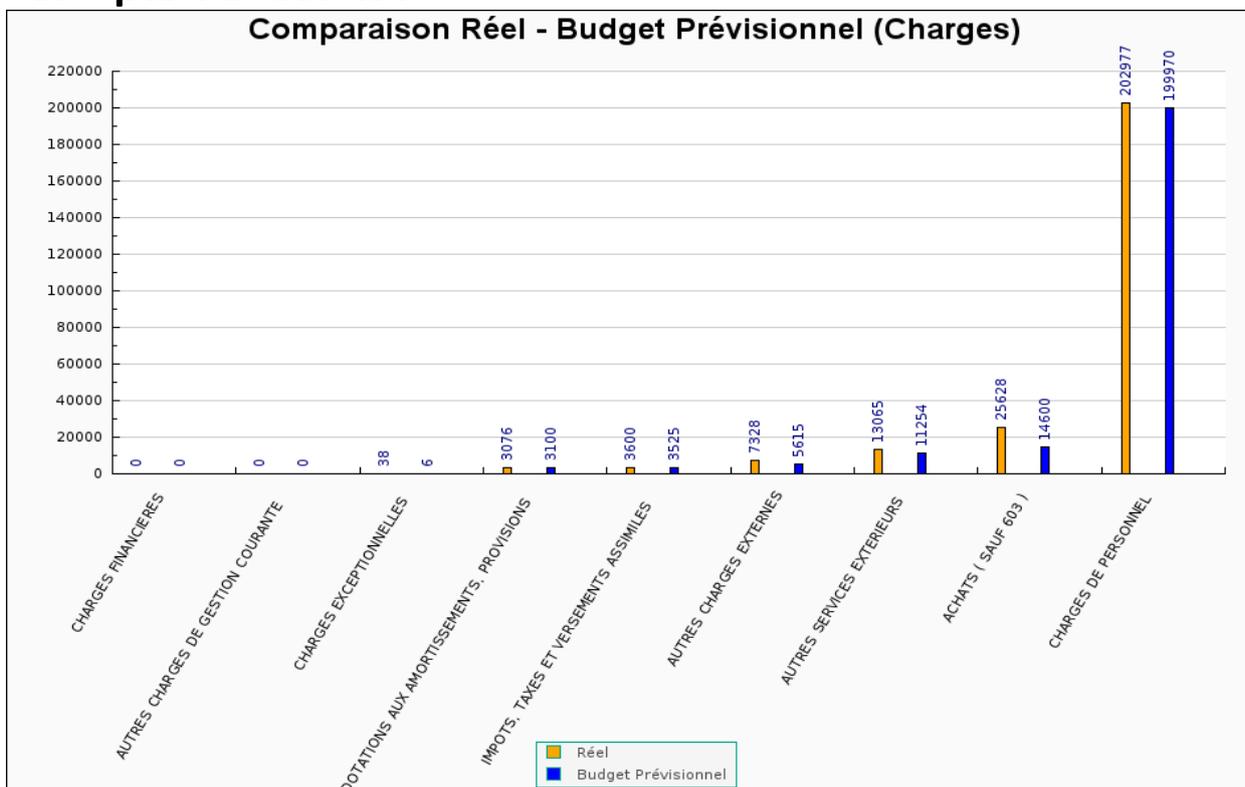
A la fin de l'année, nous allons passer à un nouveau contrat dont les modalités d'organisation vont changer. Nous attendons les informations de la CAF.

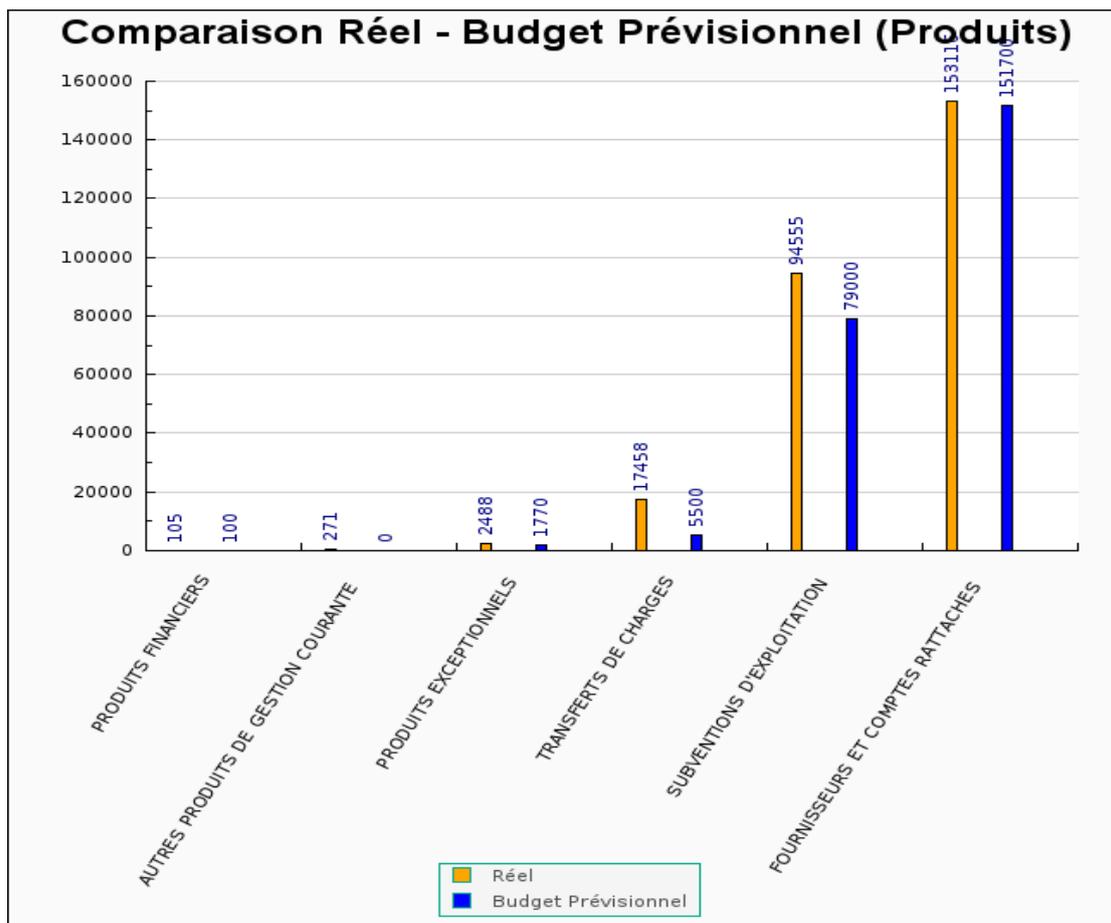


Subvention des Communes

Compte :	Réel :
Roumoules (744200)	14.38%
Puimoisson (744400)	15.68%
Quinson (744600)	20.52%
Montagnac (744100)	49.42%

Comparaison entre le "budget prévisionnel initial" et le "compte de résultat"





Explication :

Charges : Hausse de 18 460€

- Achats : +11 000€ = + d'enfants et plus de bébés, développement des activités, hausse des énergies.
- Autres charges externes : +1700€ = Développement des activités avec prestataires.
- Autres services extérieurs : +1 800€ = Frais en hausse car nous avons repris les formations par rapport à 2020. Les coûts des formations ont augmenté.
- Charges du personnel = +3 006€

Produits : Hausse de 30 700€

- Hausse des subventions communales : +15 554€ (Application de la clef de répartition de l'annexe3 du CEJ)
- Dons exceptionnels + 270€
- Produits exceptionnels : +700€ (aide exceptionnelle de la CAF pour l'isolation acoustique)
- Transfert de charges : +12000€ (Remboursement des formations et frais de déplacements pour Uniformation ou CPNEF (pour l'APP) Remboursement des IJSS par Chorum : arrêt maladie lorsque la Sécurité Sociale ne prend pas tout en charge. Aide pour les contrats PEC de DELEMASURE Priscillia puis HERBOMEZ Lucas.)

Conclusion :

Les dépenses supplémentaires dans l'aménagement de la structure, l'ajout de matériel et de jeux, l'augmentation des activités avec prestataires a été possible grâce à l'augmentation des subventions communales.

Le résultat de l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 est excédentaire de 12 281€ contre un résultat excédentaire de 11 385€ en 2020. Cette somme sera ajoutée sur les fonds associatifs.

Nous finissons l'année avec un fonds de roulement de 3,4 mois.

II EST PROCÉDÉ AU VOTE DU BILAN FINANCIER, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Présentation faite par M GRASSONE Cyril

CHARGES

Compte :	BP :
ACHATS (SAUF 603) (600000)	17460
Matières consommables (602100)	10300
	Alimentation (602110) 2300
	Sous-Traitance - Repas (602120) 8000
Fournitures consommables (602200)	4260
	Produits d'entretien (602220) 700
	Fournitures de bureau (602250) 700
	Produits pharmaceutiques et d'hygiène (602260) 660
	Achats de couches (602270) 1400
	Fournitures d'activités (602280) 800
Frais COVID (602300)	0
	ELECTRICITE (606110) 2000
	EAU (606120) 400
	Petit équipement (606310) 500
ACHATS DE MARCHANDISES (607000)	0
AUTRES CHARGES EXTERNES - SERVICES EXTERIEURS (610000)	5360
SOUS TRAITANCE GÉNÉRALE (611000)	3550
Sorties extérieures (611100)	600
Prestataires Extérieurs (611200)	650
Sous-traitance Paies (611400)	2300
Entretien et réparations (615100)	540
Maintenance (615600)	700
Assurance Multirisques (616100)	520
Documentation générale (618100)	50
Frais de colloques, séminaires, conférences (618500)	0
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS (620000)	14645
Honoraires (622600)	3350
	Honoraires CAC (622610) 3350
	Honoraires autres (622620) 0
	Honoraires Paie (622630) 0
Frais d'actes et de contentieux (622700)	0
Divers (622800)	0
Cadeaux (623400)	800
Catalogues et imprimés (623600)	0
DÉPLACEMENTS, MISSIONS ET RÉCEPTIONS (625000)	1800
Frais de déplacements (625100)	1600
Missions (625600)	100
Réceptions (625700)	100
FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TéléCOMMUNICATIONS (626000)	615
Affranchissements (626300)	50
Téléphone (626500)	520
Hébergement Site (626600)	45
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS (627000)	50
DIVERS (628000)	8030
Cotisations (liées à l'activité économique) (628100)	1500
Frais de Formation (628300)	6530

IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (630000)	4275
Taxe sur les salaires (631100)	0
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue (633300)	4200
<i>Autres impôts locaux (635130)</i>	0
Autres impôts et taxes (635800)	75
CHARGES DE PERSONNEL (640000)	232660
RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL (641000)	195250
Salaires, appointements (641100)	195000
<i>Salaires (641110)</i>	167000
<i>Salaires Apprentis (641120)</i>	28000
Congés payés (641200)	0
Primes et gratifications (641300)	0
<i>Avantage Mutuelle (641410)</i>	250
<i>Indemnité de licenciement (641420)</i>	0
<i>Indemnité Activité Partielle (641430)</i>	0
<i>Indemnité Activité Partielle SALARIE (641431)</i>	0
<i>Allocation Activité Partielle RECU (641432)</i>	0
<i>Indemnités de fin de contrat (641440)</i>	0
CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE (645000)	36110
Cotisations à l'URSSAF (645100)	21520
Cotisations aux mutuelles (645200)	2750
Cotisations aux caisses de retraites et de prévoyance (645300)	11840
Médecine de travail, pharmacie (647500)	1300
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (648000)	0
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (650000)	0
Créances des exercices antérieurs (654400)	0
CHARGES FINANCIERES (660000)	0
Intérêts bancaires (661600)	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (670000)	2.55
Pénalités, amendes fiscales ou pénales (671200)	0
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS (680000)	3100
<i>Immobilisations incorporelles (681110)</i>	0
<i>Immobilisations corporelles (681120)</i>	3100
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (681500)	0
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (860000)	7800
Total :	285302.55

PRODUITS

Compte :	BP :
VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES (700000)	152950
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES (706000)	152450
<i>Prestation de service MSA (706110)</i>	16128
<i>Prestation de service CAF (706230)</i>	104322
<i>Fonds d'accompagnement CAF (706240)</i>	0
<i>Bonus Mixité Sociale (706250)</i>	4800
<i>Participations des usagers - Accueil 0 - 4 ans (CAF) (706411)</i>	22200
<i>Participations des usagers - Accueil 0 - 4 ans (MSA) (706412)</i>	3400
<i>Autres participations (706420)</i>	0
<i>Adhésion (706424)</i>	1600
VENTES DE MARCHANDISES (707000)	500
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (740000)	93752.55
Montagnac (744100)	43876.3
Roumoules (744200)	13167
Sainte Croix (744300)	4791.75
Puimoisson (744400)	13167
Allemagne (744500)	0
Quinson (744600)	18750.5
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (750000)	0
<i>Dons manuels (754110)</i>	0
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE (758000)	0
PRODUITS FINANCIERS (760000)	30
AUTRES PRODUITS FINANCIERS (768000)	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS (770000)	1770
QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIRÉ AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (777000)	1770
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (778000)	0
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS (780000)	0

TRANSFERTS DE CHARGES (790000)		29000
Remboursement Formation Personnel (791100)		7000
Remboursement IJSS CHORUM (791200)		0
Remboursement IJSS CPAM (791300)		0
Aide apprentissage (791400)		8000
Aide pour l'emploi (791500)		0
Transfert Mutuelle Enfant (Avantage) (791600)		0
Remboursement Frais de colloque (791700)		0
Aide Contrat PEC (791800)		14000
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES (797000)		0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (870000)		7800
Total :		285302,55

Le budget a été réalisé en tenant des revalorisations salariales prévues pour 2022. Il comprend la continuité de l'apprentie EJE jusqu'au 31/08/2023 et l'embauche d'une apprentie Auxiliaire de Puériculture du 01/09/2022 au 31/08/2023 ; ainsi que la prolongation du poste d'agent polyvalent sur toute l'année.

Prévisionnel activité :

Nombre de jour : 226

Amplitude journalière : 10h

Nombre de places : 16

Offre de service : 36 160h

Taux de facturation : 106,99%

Taux occupation : 65%

Taux de ressortissant : 86,69%

Prix moyen : 1,018€

Prix PSU retenu : 5,82€

Nombre d'heures réalisées : 23 504h

Nombre d'heures facturées : 25 146h

Participation familiale : 25 600€ (22 200€

CAF, 3400€ MSA)

PSU CAF : 104 322€

Bonus mixité : 4 800€

PSU MSA : 16 128€

Repères – indicateurs IDA prévisionnels :

1) PART DES FRAIS DE PERSONNEL : Ratio entre le montant des frais de personnel et le montant total des dépenses.

81,54% (doit être inférieur 90%)

2) NOMBRE D'ENFANTS PAR PLACE : 2,9 (prévision 47 enfants) (doit être compris entre 1 et 5)

3) NOMBRE D'HEURES PAR PLACE : 1469h par place (moyenne nationale 1450h/place)

4) TAUX D'OCCUPATION REEL : 65% (doit être supérieur à 60%)

5) TAUX DE FACTURATION : 106,99%

6) TAUX DE DÉFICIT : Le taux de déficit correspond à la différence entre le montant total des dépenses et le montant total des recettes rapportée au montant total des recettes.

A l'équilibre (BP)

7) NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE : doit être supérieur ou égal à 220 jours

226 jours

8) PRIX DE REVIENT RÉEL BRUT : Ratio entre le montant total des dépenses et le nombre d'actes réalisés.

12,13€ / heure réalisée (doit être inférieur ou égal à 15,19€)

9) COUT DE LA PLACE : 17 831€ / place

10) MOYENNE DE PARTICIPATION FAMILIALE : Ratio entre le montant total des participations des familles et le nombre d'actes réalisés

1,02€ / heure

11) POURCENTAGE D'ENFANTS ÉLIGIBLE AU BONUS HANDICAP : 0

IL EST PROCÉDE AU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL, ADOPTE A L'UNANIMITE

PROJETS 2022

Fait par Némésis PASSERA

Enrichissement des pratiques du personnel :

Formation : En 2022, un plan de formation a été, à nouveau, mis en place en collaboration avec l'ACEPP, ALPE et UNIFORMATION afin de prendre en charge les formations individuelles de chaque professionnel et des formations collectives.

Formation individuelle :

Coralie BARATTA : Intégrer le développement durable dans son projet d'établissement.

Mathilde MARX :

- Le référent santé-inclusion en EAJE : quel rôle ? Comment l'organiser ?
- Information préoccupante et signalement en matière de protection de l'enfance.

Pauline GODEFROY : entrelacer les pédagogies et améliorer sa pratique professionnelle.

Adeline LAUER : les transmissions au service de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Nathalie MUNOZ : Entrelacer les pédagogies et améliorer sa pratique professionnelle.

Alicia SAPONE : Intégrer le développement durable dans son projet d'établissement.

Alexandra GAGNER : HACCP

Vanessa MARTORANA : initiation aux premiers secours pédiatrique

Formation Collective :

- SST et Utilisation des extincteurs (août)
- Un environnement sain pour nos bambin formation sur les perturbateurs endocriniens avec le CODES 04

Analyse de pratiques professionnelles

Avec Mme BROISSIN Nelly 5 réunions sur l'année

Action Parentalité 2022

- Réunion d'information pour expliquer le projet et échanger sur le domaine de la petite enfance en septembre.
- Cafés parents sur le thème :
 - lâcher prise
 - un en lien avec la formation sur les perturbateurs endocriniens.

Nous remercions Pauline et Nathalie pour la préparation du café parents "Lâcher Prise".

Travaux et aménagements :

- Réaménagement du jardin
- Taille des arbres et entretien de la cour.
- Petits travaux divers (distributeur, joints, ...)
- Réparations diverses

Les travaux non encore réalisés :

Sécurisation du portillon (gâche électrique avec visiophone) : acheté, non installé.

Réparation de la porte d'entrée

Pose du sol dans le bureau et l'atelier.

Nous remercions les parents qui réalisent les petits travaux (Maxime, Mathieu et Marine, Christophe, Mathilde et Cyril). Nous remercions les parents qui vont participer au jardin (terre, compost, fumier, plants, ...)

Communication :

Le site internet

Réalisation d'un journal "Un environnement sain pour nos bambins"

Interventions et liens avec les parents

Atelier Parents : Si des parents sont volontaires pour réaliser des ateliers avec les enfants de crèche, n'hésitez pas à venir nous voir.

Repas des familles : réalisé juste après l'Assemblée Générale. C'est un moment important dans la vie association où parents, salariés, ... peuvent partager un temps convivial autre que sur les temps d'accueil ou de départ de la crèche. Il participe à créer du lien les uns avec les autres autour de notre association. Nous pourrions organiser différents temps sur l'année dans ce même principe.

Activités et manifestations 2022 :

- Partenariats culturels et Physique notamment avec l'atelier lecture de la Médiathèque de Gréoux les bains, les séances d'éveil corporel et l'éveil musical avec FifiRubato
- Vente de fleurs en mai 2022 = 95€
- Vente de chocolat de Noël au profit de la crèche
- Traditionnelle journée de Noël
- Toujours la venue de la turboludo
- Sensibilisation et ramassage des déchets dans la forêt
- Séance d'initiation à la pratique du vélo
- nos promenades dans le village, au parc et en forêt.
- une fois par mois une journée sans jouet (objet récup)
- Sortie avec le minibus communal mis à disposition par la commune de Quinson.
 - o Piscine de Quinson
 - o Balade à Gréoux les bains
 - o chasse à l'œuf au parc
 - o Visite de la Safr'ânerie de Magali et Lucien
 - o ferme de Maëlle
 - o parc animalier de Ginasservis
 - o Mini ferme pédagogique " La ferme buissonnière" à la crèche
 - o Lac d'Esparron
 - o lac de Ste croix
- Transport en voiture par les salariés, pour limiter les coûts. Pour le moment, c'est une activité gratuite pour les familles.
- Re-lancement du potager et du compost de la crèche : volet développement durable et outil de partage et de cohésion des parents.

Accueil périscolaire :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier à avril
Nb enfants différents	7	8	7	10	11
Nb d'heures	107	250	346	39	964

Les enfants concernés sont de 6 communes différentes. Nous sommes en hausse pour le moment.

Avenant du Règlement de Fonctionnement.

Fait par Mathilde MARX et Cyril GRASSONE

Les fonctions de la directrice :

Avec la réforme du code de la santé publique 2021, le temps de la directrice sera réparti à 50% en temps de présence auprès des enfants et 50% en temps administratif.

Désormais, lundi, mardi après-midi et mercredi : directrice uniquement dans ses fonctions de directrices, plus sur le terrain.

Taux d'encadrement :

- Dans la structure :

Le taux d'encadrement dans la structure est d'un professionnel pour 6 enfants.

Pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel de l'établissement présent auprès des enfants effectivement accueillis ne peut pas être inférieur à deux.

Au sens de la loi, de 1 à 14 enfants, minimum 2 professionnels et de 15 à 18 enfants minimum 3 professionnels. Dans le cadre de notre projet, la structure tend à vers l'ajout d'un professionnel supplémentaire par tranche.

- En sortie :

Le taux d'encadrement en sortie est d'un professionnel pour 5 enfants. Le minimum de 2 professionnels s'applique.

Le personnel :

Dans les établissements d'accueil, l'effectif moyen annuel du personnel de l'établissement chargé de l'encadrement des enfants est constitué de manière à respecter les proportions suivantes en équivalents temps plein :

- 1° Pour quarante pour cent au moins de l'effectif, des personnes diplômées (catégorie 1) ;
- 2° Pour soixante pour cent au plus de l'effectif, des titulaires qualifiés (catégorie 2) ;

L'équipe est composée de :

- Une directrice, titulaire du diplôme d'**Etat d'éducateur de jeunes enfants**.
- Deux co-responsables d'animation et de soins petite enfance, titulaire du diplôme d'**Auxiliaire de puériculture**.
- Trois animatrices petite enfance, titulaire qualifié (**CAP Petite Enfance**)
- Une/deux apprentie(s) (en fonction des années)
- Un agent polyvalent

Par convention, s'ajoutent à l'équipe :

- Une référente santé, titulaire du diplôme d'**Etat de Puéricultrice**.
- Une **psychologue**, pour l'Analyse de Pratiques Professionnelles

Aucun obligatoire d'une présence de responsable (directrice et co-responsables sur les ouvertures et fermetures)

Le référent Santé et Accueil Inclusif

Le référent " Santé et Accueil inclusif " intervient dans chaque établissement dans la prévention sur la santé (auprès de tous les acteurs : professionnels, usagers, ...), elle a un regard sur la qualité de l'accueil de l'enfant et elle accompagne l'équipe dans l'accueil d'enfants porteurs d'handicap.

Le référent " Santé et Accueil inclusif " travaille en collaboration avec les professionnels.

Les missions du référent " Santé et Accueil inclusif "

1. Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
2. Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus ;
3. Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ;
4. Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
5. Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
6. Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et des parents, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
7. Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, en coordination avec la directrice, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
8. Contribuer, en concertation avec la directrice, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
9. Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale
10. Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.

Les modalités du concours du référent " Santé et Accueil inclusif "

Elles sont fixées par voie conventionnelle entre le professionnel d'une part et l'établissement, conformément au règlement de fonctionnement, en fonction du nombre des enfants accueillis et de leur état de santé. Son concours respecte un nombre minimal annuel d'heures d'intervention dans l'établissement de 20h, dont 4 heures par trimestre.

Le référent " Santé et Accueil inclusif "

Les parents peuvent demander à rencontrer le référent « Santé et Accueil Inclusif ». La demande doit être faite auprès de la directrice.

Le référent Santé et Accueil Inclusif est Mme TOMASINI Stéphanie, diplômée d'Etat Puéricultrice.

Modalité de mise en œuvre de l'accueil en surnombre.

Dans les établissements d'accueil collectif, le nombre maximal d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115 % de la capacité d'accueil prévue par l'autorisation du président du conseil départemental, sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. Le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement n'excède pas 100 % de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil calculée selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire.
2. Les règles d'encadrement sont respectées au regard du nombre total d'enfants effectivement accueillis à tout instant.

La structure peut donc accueillir 18 enfants simultanément, dans la limite de 800 heures de présence hebdomadaire.

Selon le taux d'encadrement, le personnel minimum nécessaire pour assurer l'accueil en surnombre est de 3 professionnels.

Le matériel de puériculture est suffisant et adapté à l'ajout en surnombre de 2 enfants pour permettre un accueil de qualité.

L'accueil en surnombre n'est pas une obligation et est soumis à l'appréciation de la directrice en fonction du degré d'autonomie des enfants accueillis.

Les tableaux de présence seront consignés et conservés pendant au-moins deux mois.

IL EST PROCÉDE AU VOTE DE L'AVENANT DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT, ADOPTE A L'UNANIMITE

Révision des projets et des protocoles dans le cadre de la loi ESSOC

Fait par Mathilde MARX et Cyril GRASSONE

Depuis le décret d'août 2021, un cadre national pour l'accueil du jeune enfant a été élaboré et doit être appliqué dans toutes les structures. Il constitue une référence pour les professionnels qui ont pour priorité le développement, l'épanouissement, et le respect des droits des enfants en relation avec leurs familles.

Ce texte-cadre expose les principes que la France adopte, en vue de garantir les meilleures conditions d'accueil à ses très jeunes citoyens. En prenant en compte les besoins fondamentaux des tout-petits, il reformule les pratiques professionnelles à partir du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant, et explicite la manière dont le monde de la petite enfance peut poser les bases nécessaires à un développement complet et harmonieux, respectueux des droits, des besoins et de la singularité de chaque petite fille et de chaque petit garçon.

Ce cadre est résumé en 10 grands principes de la charte nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant.

- **Le projet d'établissement :**
 - o Le projet d'accueil
 - o Le projet Social et Développement durable
 - o Le projet Educatif
- **Le projet pédagogique** En cours d'écriture (sera présenté en janvier 2023)
- **Le règlement de fonctionnement :** Modifications validées ci-dessus. Les protocoles seront présentés à la réunion de rentrée.
 - o Protocole détaillant les mesures à prendre dans les situations d'urgence
 - o Protocole détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées
 - o Protocole détaillant les modalités de délivrance de soins spécifiques
 - o Protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance
 - o Protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties.
- **Le protocole de Mise en sécurité et sureté.**

Le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement et ses protocoles seront diffusés aux familles.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022

Restants :

Membres	Fonction 2021	
BARBER Juliette		Sortante
BONNET Sophie		Restante
DAUTREME Floriane	Secrétaire	Restante
FABRE Maxime		Restant
GRASSONE Cyril		Restant
MEAUX Marine	Présidente	Restante
PASSERA Némésis	Trésorière	Restante
PHILIP Pamela		Sortante
TISSERANT Sandra		Restante

Nouvelles Candidatures :

- FAMIGLIETTI Harold
- MARTINEZ Nancy

IL EST PROCÉDÉ À L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LES CANDIDATS SONT ELUS À L'UNANIMITÉ CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le Conseil d'administration remercie et offre un bouquet de fleurs à Coralie BARATTA pour ces 20 ans dans l'association en 2022 et à Pauline GODEFROY pour ces 10 ans dans l'association en 2021.

Signatures :

Mme BONNET



M FAMIGLIETTI



Mme MEAUX



Mme DAUTREME



M GRASSONE



Mme PASSERA



M FABRE



Mme MARTINEZ



Mme TISSERANT

